



***Pour des aménagements
de proximité, inclusifs et
favorables à la santé***

**Octobre
2019**

Opinion présentée à l'Office de Consultation public de
Montréal (OCPM), dans le cadre des consultations sur
le PPU de la partie Nord de l'Île-des-Soeurs

Direction adjointe / Bureau du président-directeur général adjoint
Partenariat et soutien à l'offre de service

Coordination territoriale de santé publique et développement des communautés locales
Réseau local Sud-Ouest-Verdun et Réseau local Jeanne-Mance

Montréal, le 22 octobre 2019

Centre intégré universitaire
de santé et de services sociaux
du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

PLUS FORT
AVEC VOUS

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
PRÉSENTATION DU CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL.....	3
LES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTÉ ET LA POPULATION DE L'ÎLE-DES-SŒURS	4
Une conception de la santé par ses déterminants sociaux.....	4
Profil socioéconomique de la population de l'Île-des-Sœurs.....	4
DES DÉPLACEMENTS ACTIFS ET COLLECTIFS SÉCURITAIRES	7
La circulation motorisée.....	7
Le transport et les déplacements actifs	7
LE VERDISSEMENT ET LA LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR.....	8
Les stratégies de verdissement	8
LE BRUIT ET LA QUALITÉ DE L'AIR EN CONTEXTE URBAIN	9
Climat sonore	9
Qualité de l'air.....	9
L'ACCESSIBILITÉ À UNE OFFRE ALIMENTAIRE DE QUALITÉ.....	11
DES LOGEMENTS POUR TOUS	12
Trop peu de logements sociaux pour répondre aux besoins	12
L'impact limité de l'inclusion de logements sociaux au sein de projets immobiliers.....	13
La nécessité d'une stratégie foncière.....	14
DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION	15
Des espaces réservés pour les équipements collectifs	15
Des espaces publics inclusifs	16
POUR UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF ET PRODUISANT DES ÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ.....	16
Pour limiter les inégalités sociales de santé.....	16
Les exercices d'aménagement participatifs	17
NOS RECOMMANDATIONS	18

LISTE DES ACRONYMES

CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CCSMTL	CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
ICU	Îlots de chaleur urbains
PPU	Projet particulier d'urbanisme
REM	Réseau express métropolitain
TOD	<i>Transit-oriented development</i>

INTRODUCTION

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a comme mission de veiller à la santé et au bien-être de la population de son territoire, qui couvre notamment l'arrondissement de Verdun. Dans le cadre des mandats locaux, régionaux et suprarégionaux qui lui sont dévolus, le CIUSSS offre une large gamme de services de santé et services sociaux généraux et spécialisés en s'assurant de les rendre accessibles, efficaces, efficients et de qualité.

En vertu de la responsabilité populationnelle et en tant qu'établissement de santé et de services sociaux, notre intervention dans le cadre de la présente consultation vise à mettre en lumière un certain nombre d'enjeux directement liés aux environnements favorables à la santé pour la population du territoire du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), plus spécifiquement pour la population qui réside à l'Île-des-Sœurs.

PRÉSENTATION DU CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

Le CCSMTL est issu de la fusion d'établissements publics et de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. La desserte en première ligne aux populations locales du territoire du CIUSSS demeure majoritairement assurée par les établissements liés antérieurement aux :

- Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun;
- Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance.

Les autres établissements faisant partie du CCSMTL sont les suivants :

- La corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau;
- Institut Raymond-Dewar;
- Institut universitaire de gériatrie de Montréal;
- Centre de réadaptation en dépendance de Montréal;
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal;
- Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal;
- Le Centre jeunesse de Montréal;
- Hôpital chinois de Montréal (établissement regroupé au CIUSSS) ;
- La Direction régionale de santé publique de Montréal.

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal possède également certains mandats régionaux pour l'Île de Montréal de par l'intégration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, incluant la Direction de santé publique de Montréal. Pour assurer une véritable intégration des services offerts à la population à l'intérieur de son réseau territorial de services, le CCSMTL a notamment la responsabilité d'assurer la prestation de soins et de services à la population de son territoire socio-sanitaire, incluant le volet santé publique assuré par la Coordination territoriale de santé publique et développement des communautés locales de la Direction adjointe, Partenariat et soutien à l'offre de service. Cette Coordination travaille de concert avec ses partenaires locaux pour le maintien et l'amélioration de l'état de santé de la population et met en avant-plan la prévention et la promotion de la santé dans le continuum de services et de son réseau local. Elle amène alors une contribution significative par l'identification et la promotion d'actions structurantes avec et pour la collectivité locale. Cette approche favorise des stratégies, telle l'action partenariale et intersectorielle, pour agir en amont et de façon efficace sur d'importants déterminants sociaux de la santé dont le logement, l'aménagement du territoire, la pauvreté et l'exclusion sociale afin de réduire les inégalités sociales de santé.

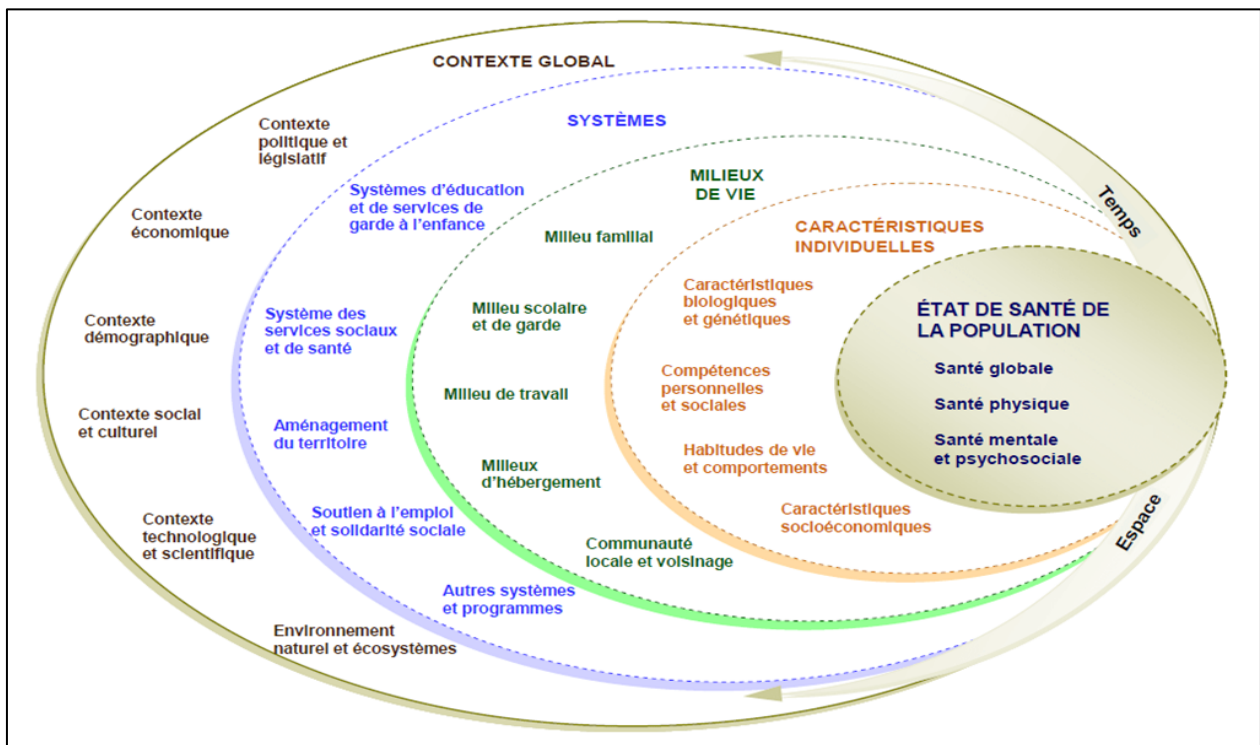
C'est dans cette perspective que notre Coordination territoriale de santé publique a décidé de participer à cette consultation qui servira à alimenter la réflexion menant à l'adoption du Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour la partie nord de l'Île-des-Sœurs. Dans ce mémoire, nous aborderons tout d'abord la conception de la santé par ses déterminants sociaux ainsi que le profil socioéconomique de la

population de l'Île-de-Sœurs sous l'angle des inégalités sociales de santé. Nous discuterons ensuite des possibilités au niveau de l'aménagement du territoire, du développement de logements et de l'inclusion d'équipements collectifs, qui auront des impacts sur la santé de la population de l'Île-des-Sœurs.

Les déterminants sociaux de la santé et la population de l'Île-des-Sœurs

Une conception de la santé par ses déterminants sociaux

Il est reconnu que les principaux facteurs qui ont une incidence sur la santé d'une population ont beaucoup à voir avec les conditions de vie dans lesquelles évolue cette population. C'est ce qu'on appelle les déterminants sociaux de la santé. Ces déterminants sont influencés par différents aspects tel que démontré sur la figure ci-jointe. Le contexte global influe sur les systèmes mis en place, sur les milieux de vie et sur les caractéristiques socioéconomiques des personnes. Les déterminants sociaux de la santé sont responsables des inégalités sociales de santé et reposent grandement sur les décisions prises par les différents paliers de gouvernement, dont le palier municipal.



Source : Institut national de santé publique. Québec. (2010) *Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants, Résultat d'une réflexion commune*, p. 9.

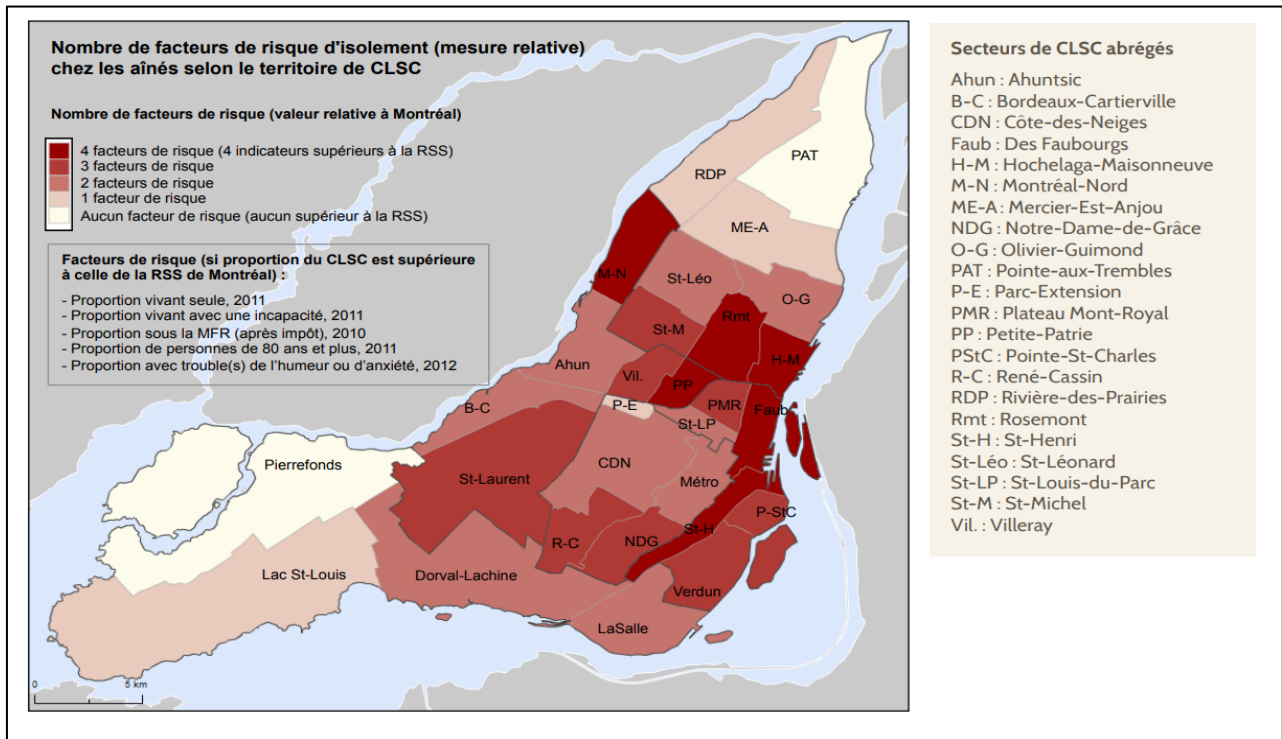
L'aménagement et le logement sont des déterminants importants de la santé d'une population, car ils ont une incidence directe sur les caractéristiques des milieux de vie. En ce sens, ils peuvent constituer des moyens efficaces pour atténuer les inégalités sociales de santé. D'une part, l'aménagement du territoire détermine souvent l'accès géographique et économique à plusieurs ressources. Il peut également avoir un impact direct sur la santé, notamment par l'accès à des infrastructures de transport actif, ou en influençant la qualité de l'air et le niveau de bruit auxquels sont exposées les personnes. D'autre part, l'accès à un logement salubre, adapté et abordable a un également impact majeur sur l'état de santé de la population. Par exemple, les coûts du logement locatif modulent grandement la capacité des ménages à se nourrir adéquatement et à subvenir à leurs autres besoins de base.

Profil socioéconomique de la population de l'Île-des-Sœurs¹

Sur le territoire de l'Île-de-Sœurs, la population est passée de 16 210 personnes en 2006 à 20 460 personnes en 2016, soit une augmentation de 4 250 personnes. Les personnes âgées de 50 ans et plus représentent près de 43 % de la population (comparativement à 35,7 % pour l'Île de Montréal). Il s'agit du voisinage qui compte le plus de personnes âgées sur le territoire du CLSC de Verdun. La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus est en nette progression depuis 2006, elle est passée de 14,9 % à

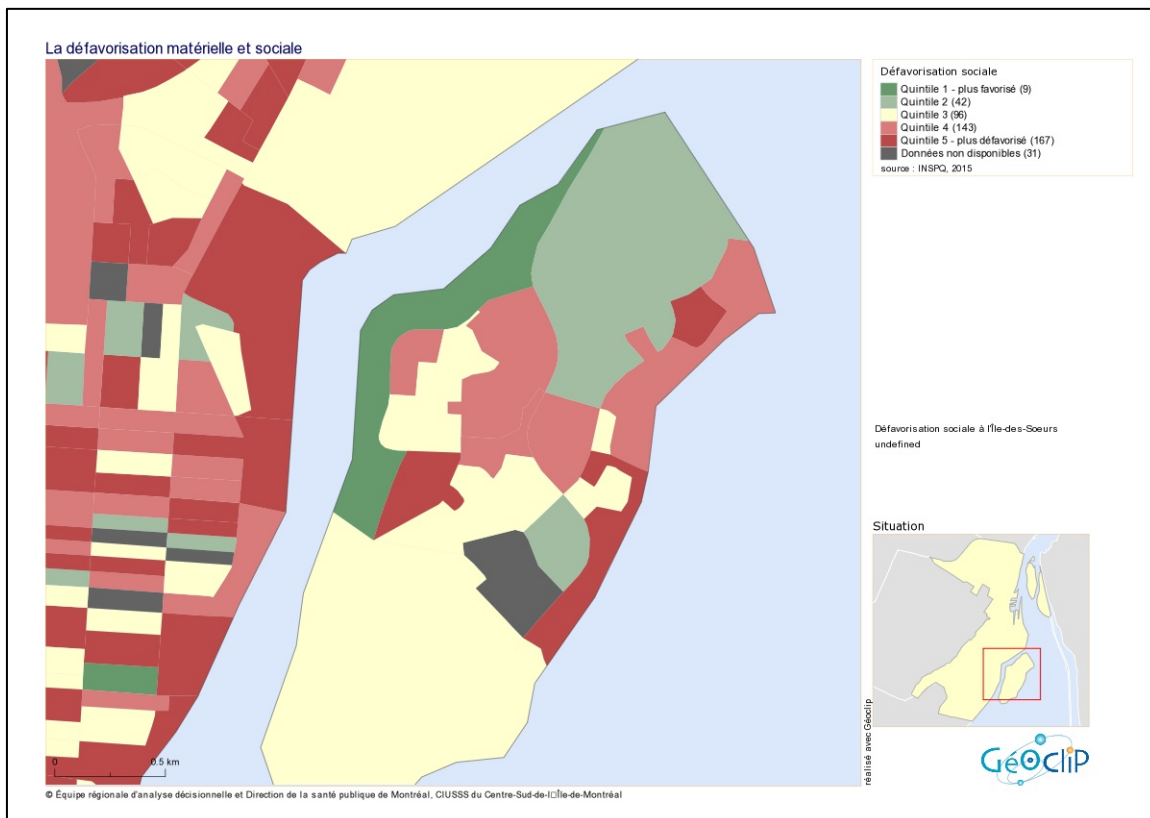
¹ Sauf indication contraire, les données statistiques présentées dans ce document sont issues du Portrait populationnel du CCSMTL 2019 disponible en ligne, réalisé par la Coordination territoriale santé publique et développement des communautés locales : <https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/propos/qui-sommes-nous/territoire-et-population-desservie#paragraph-14631>

21,4 %. Bien qu'à l'Île-des-Sœurs il n'y ait pas de grands enjeux liés aux revenus des personnes âgées (seulement 5,9 % d'entre elles vivent sous le seuil de faible revenu), il apparaît tout de même qu'elles soient à risque d'isolement selon les données indiquées sur la carte ci-dessous. Les aînés de l'Île-des-Sœurs ont au moins trois facteurs de risque en lien avec l'isolement.



Source : Centre universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Direction régionale de santé publique. (2017) PORTRAIT DES AÎNÉS de l'Île de Montréal, p. 19.

De plus, la carte suivante témoigne qu'en 2011, la population de certains secteurs de l'Île-des-Sœurs se situait dans les quintiles 4 et 5 en ce qui a trait à la défavorisation sociale, indicateur qui renvoie à la fragilité du réseau social, de la famille et de la communauté.



Source : Espace Montréalais d'Information sur la Santé. (2015) En ligne : http://www.cmisatlas.mtl.rtss.qc.ca/geoclip_dyn/geo_defavo11/carto.php?lang=fr&nivgeos=adc03&curCodeDomCH=DS&curCodeThemeCH=defavo&typindCH=I&curCodeIndCH=quintmatrss.

L'Île-des-Sœurs est le territoire du CLSC de Verdun dans lequel on retrouve le plus grand nombre d'enfants âgés de 0 à 18 ans, soit 3 690 enfants. Il s'agit également du territoire qui a connu la plus grande augmentation du nombre de familles avec enfants, soit 840 familles de plus depuis 2006. Les jeunes enfants semblent particulièrement touchés par les inégalités économiques. En effet, sur le territoire du CLSC de Verdun, c'est sur l'Île-des-Sœurs qu'on retrouve le taux le plus élevé d'enfants âgés de 0 à 5 ans vivant sous le seuil de faible revenu, soit 20,8 % (comparativement à 17,1 % pour l'Île de Montréal). De plus, ces jeunes enfants semblent connaître certaines difficultés en lien avec leur développement. Comme le révèle l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle menée par l'Institut de la statistique du Québec² en 2017, 31,1 % des enfants de l'Île-des-Sœurs seraient vulnérables dans au moins un domaine de développement (comparativement à 28,5 % pour l'Île de Montréal). Les domaines dans lesquels les enfants de l'Île-des-Sœurs sont les plus vulnérables sont «Santé physique et bien-être» avec une proportion d'enfants vulnérables de 15,8 % (comparativement à 11,4 % pour Montréal) et «Développement cognitif et langagier» avec une proportion d'enfants vulnérables de 14,8 % (comparativement à 10,3 % pour l'Île de Montréal).

L'Île-des-Sœurs se démarque également par la proportion élevée de personnes immigrantes qui résident sur son territoire. En effet, 38,7 % de la population est issue de l'immigration. Cette proportion était de 29,9 % en 2006. L'enquête TOPO 2017³ sur les jeunes montréalais de 6^e année menée par la Direction régionale de santé publique de Montréal révèle que 46 % des enfants de 6^e année qui fréquentent une école de l'Île-des-Sœurs sont nés à l'extérieur du Canada et 42 % parlent à la maison une autre langue que le français ou l'anglais. Cette même enquête révèle que 96% des familles sont composées d'au moins un parent qui détient un diplôme post-secondaire.

Pour ce qui est du logement, 42,2 % des ménages de l'Île-des-Sœurs sont locataires. Une proportion de 41,2 % de ceux-ci octroie plus de 30 % de leur revenu aux frais de logement, pourcentage plus élevé que pour le reste de l'Île-de-Montréal où la proportion est de 36,8 %. Avec 2 665 personnes vivant sous le seuil de faible revenu et des frais de loyer mensuels moyens de 1 255 \$, une part importante du revenu est allouée au loyer et il reste donc peu d'argent pour les autres besoins importants tels que se nourrir, se vêtir et se déplacer, sans parler des loisirs.

En sommes, parmi les personnes résidant à l'Île-des-Sœurs, certaines populations sont plus susceptibles de vivre des inégalités sociales de santé. En effet, les personnes âgées, qui représentent une forte proportion de la population, sont davantage susceptibles de souffrir d'isolement. Les jeunes enfants sont particulièrement touchés par la pauvreté et démontrent une vulnérabilité au niveau de leur développement. La population immigrante grandissante est plus susceptible d'éprouver des difficultés économiques et d'accès aux services notamment à cause de la barrière de la langue. Nous avons vu également qu'un nombre non négligeable de personnes vivent sous le seuil de faible revenu. Ce contexte reflète une diversité en termes de populations et de besoins, ce qui amène d'importants défis. En tenant compte de cette diversité, nous croyons que ce PPU constitue une opportunité pour répondre aux besoins des populations locales, y compris des populations dont les conditions de vie sont plus précaires, et ainsi contribuer à la création de milieux de vie favorables à la santé dans une perspective de développement durable et de production d'égalités de santé.

² Centre universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Direction régionale de santé publique. (2019) *Portrait synthèse du développement des enfants à la maternelle pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Résultats de l'Enquête sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM, 2017).*

³ Centre universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Direction régionale de santé publique. (2017) *TOPO 2017 Enquête sur la santé des élèves de 6^e année. Synthèse des principaux indicateurs par voisinages CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.* En ligne : https://emis.santemontreal.qc.ca/fileadmin/emis/Sant%C3%A9_des_Montr%C3%A9alais/Axes_d_intervention/Jeunes/TOPO2017/TOPO2017JeunesVoisnagesCIUSSSCentreSud.pdf.

Des déplacements actifs et collectifs sécuritaires

La circulation motorisée

Le degré d'exposition à la circulation motorisée, les volumes de circulation et la vitesse des véhicules motorisés sont des facteurs de dangers pour les piétons et les cyclistes. Nous soulignons donc la volonté de la Ville présentée dans le PPU d'améliorer les aménagements routiers pour sécuriser les déplacements. La circulation et la vitesse élevée des véhicules engendrent des nuisances considérables pour les milieux de vie limitrophes et il apparaît primordial de les protéger en mettant en place des mesures d'atténuation autour des voies réservées au transport actif ainsi que dans les secteurs résidentiels ou mixtes.

De plus, considérant que les travaux de réaménagement urbains seront de grande envergure et vont s'échelonner sur plusieurs années, il sera important d'assurer une circulation sécuritaire aux abords des chantiers de construction.

Le transport et les déplacements actifs

Les modes actifs et collectifs de transport sont une bonne façon d'insérer la pratique de l'activité physique dans la routine quotidienne afin de réduire la sédentarité, de contrer les problématiques liées au poids corporel et de prévenir certaines maladies chez les individus et les familles. De plus, ils contribuent à atténuer les impacts dommageables de la voiture sur la santé, l'environnement et l'économie⁴. La nouvelle station du Réseau express métropolitain (REM) améliorera grandement la desserte de transport en commun en reliant l'Île-des-Sœurs à la Rive-Sud et au centre-ville. Afin que tous les résidents puissent en bénéficier, il sera important de revoir l'ensemble des services de transport en commun sur l'Île-des-Sœurs. De plus, il ne faut pas négliger la liaison à l'intérieur de l'arrondissement, entre l'Île-des-Sœurs et la terre-ferme de Verdun.

Nous félicitons la Ville pour les nombreuses interventions prévues au PPU en lien avec des aménagements de transport actif et collectif. Compte tenu que plusieurs secteurs de l'Île sont des propriétés privées, la Ville devra sensibiliser les promoteurs immobiliers à aménager un passage d'accès public aux piétons et cyclistes.

Une grande proportion des habitants de l'Île possède une voiture et changer la norme par l'implantation d'une mesure de réduction de l'automobile peut s'avérer longue, surtout si une bonne partie de la population n'est pas bien desservie. Le PPU prévoit déjà plusieurs mesures qui permettront de réduire l'utilisation de l'automobile. Afin d'accroître la part des habitants de l'Île qui adoptent et s'engagent sur la voie de la mobilité durable, un ensemble d'actions est à considérer :

- Améliorer la qualité et l'accessibilité de l'offre de services de transports collectifs;
- Maximiser l'implantation des pôles de mobilité sur l'ensemble de l'Île et faciliter les accès vers l'extérieur de l'Île (entrées et sorties);
- Raccourcir les distances de déplacement;
- Prévoir des aménagements sécuritaires pour les déplacements à pied ou à vélo en toute saison;
- Assurer la présence d'un nombre suffisant de stationnements pour vélos et que ceux-ci soient conçus en vue d'être sécuritaires et adaptés aux quatre saisons.

Enfin, les principes de l'accessibilité universelle doivent guider l'aménagement de l'ensemble du territoire à l'étude pour que les résidents, peu importe leur degré de mobilité, puissent se rendre de manière efficace et autonome à différentes destinations (ex : lieu de résidence, lieu de travail, services sociaux et de santé, organismes communautaires, commerces de proximité abordables, etc.) et ce, en utilisant différents modes de transport.

⁴ Coalition québécoise sur la problématique du poids. (2017) *Les déplacements actifs : un potentiel négligé. Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques sur la Politique de mobilité durable*. En ligne : https://www.cqpp.qc.ca/app/uploads/2017/08/Memoire_Politique-mobilite-durable_Coalition-Poids.pdf.

Recommandation 1

Nous recommandons de développer un plan directeur de signalisation pour faciliter et sécuriser la gestion de la circulation.

Recommandation 2

Nous recommandons la mise en place d'un maximum d'interventions visant à assurer un transfert modal de la population de l'Île-des-Sœurs de l'automobile vers les transports actifs et collectifs.

Recommandation 3

Nous recommandons que l'ensemble des aménagements prévus respecte les principes d'accessibilité universelle.

Le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur

L'enjeu des îlots de chaleur urbain (ICU) est préoccupant, car il provoque des impacts négatifs non seulement sur l'environnement, mais aussi sur la santé des gens et leur qualité de vie⁵. Certains groupes sont plus vulnérables aux effets de la chaleur accablante accentuée ou générée par les ICU dont :

- Les personnes atteintes de maladies chroniques;
- Les personnes atteintes de problèmes de santé mentale;
- Les très jeunes enfants (0 à 4 ans);
- Les personnes âgées vivant dans un milieu non climatisé;
- Les travailleurs extérieurs;
- Les sportifs extérieurs de haut niveau;
- Les populations socialement isolées;
- Les personnes ayant un faible niveau socioéconomique.

Réduire la vulnérabilité individuelle et atténuer les conséquences par des mesures de lutte contre le phénomène des ICU est un défi en contexte de densification et nous félicitons la Ville de sa volonté de s'y attaquer. Notre coordination appuie les objectifs d'aménagement proposés dans le PPU en ce sens.

Les stratégies de verdissement

Grâce à la préservation des espaces verts et à la création de nouveaux environnements agréables, les habitants de l'Île pourront profiter d'opportunités d'activités extérieures plus nombreuses pour adopter ou maintenir un mode de vie physiquement actif. De plus, le bien-être psychologique et l'amélioration de la qualité de l'air découlant des projets de verdissement sont des facteurs favorables à une santé globale et contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie d'un quartier.

L'aménagement d'îlots de fraîcheur permet de limiter les effets néfastes de la chaleur accablante en favorisant un accès à des aires de rafraîchissement⁶. Ces îlots de fraîcheur peuvent prendre différentes formes, par exemple :

- Des aires de repos climatisés à la portée des résidents de l'Île et des travailleurs extérieurs;
- De tampons thermiques par l'aménagement de petites étendues d'eau (ex : bassins, fontaines et jeux d'eau, brumisateurs) dans les parcs et espaces publics;
- D'un accès de proximité aux aires aquatiques naturelles ou aménagées;
- De zones d'ombre pour limiter la surexposition au soleil.

En plus de contrer les ICU, la réduction des surfaces asphaltées par la création de stationnements souterrains a l'avantage de procurer des co-bénéfices tels un meilleur équilibre de l'espace accordé aux modes de déplacements actifs et une meilleure offre quand à des espaces publics. Nous félicitons la Ville pour les interventions en ce sens inscrites au PPU.

⁵ Vivre en ville. (s.d.) *Îlot de chaleur urbain*. En ligne : <http://collectivitesviables.org/articles/ilots-de-chaleur-urbains.aspx>

⁶ Institut national de santé publique du Québec. (2009) *Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains*. En ligne : https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/988_MesuresIlotsChaleur.pdf

Recommandation 4

Nous recommandons la création d'îlots de fraîcheur au sein du territoire du PPU afin de soulager la population lors des chaleurs accablantes.

Le bruit et la qualité de l'air en contexte urbain

Le territoire d'application du présent PPU est situé à l'intersection des autoroutes 10 et 15, du nouveau pont Samuel-De Champlain et du futur métro léger sur rail. Il est prévu que le REM soit en circulation 20 heures par jour, 7 jours par semaine⁷, à une fréquence variant entre 2,5 minutes et 5 minutes selon l'heure de la journée⁸. Notre coordination territoriale souhaite porter à l'attention de la Ville les effets sur la santé de ces importantes infrastructures de transport.

Climat sonore

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les nuisances de la pollution sonore ne se limitent pas à une simple fatigue ou une gêne momentanée. En effet, le bruit peut avoir différents impacts sur la santé dont la perturbation du sommeil, le développement de troubles cognitifs et de problèmes cardiovasculaires, comme l'hypertension et l'apparition d'acouphènes. Bien entendu, les effets sur la santé dépendent du niveau d'intensité et de la fréquence de l'exposition au bruit. La valeur de bruit maximum recommandée par l'OMS est de 55 dB(A) (décibels pondérés pour l'oreille humaine) sur 24 heures.

Les résultats d'une étude de la Direction de santé publique de Montréal de 2010⁹ montrent que les niveaux mesurés à Montréal sur 24 heures sont souvent supérieurs à cette valeur de 55 dB(A). Les « niveaux de bruit environnemental [mesurés dans le cadre de cette étude] sur l'île de Montréal nous indique qu'une grande proportion des résidents sont exposés à des niveaux de bruit dépassant les recommandations de l'OMS. Tel que démontré, le transport routier, aérien et ferroviaire a un impact important sur ces niveaux de bruit »¹⁰. Sans avoir de mesures spécifiques des niveaux de bruit pour le secteur à l'étude, il est raisonnable de penser que les autoroutes et le REM engendreront des nuisances sonores au-delà des recommandations de l'OMS.

Idéalement, les nuisances sonores sont réduites à la source. Dans le cas contraire, deux types de mesures d'apaisement peuvent être mises en place : l'insonorisation des immeubles occupés et l'implantation de barrières acoustiques. Alors que le PPU prévoit le développement de projets immobiliers, dont les plus hautes densités sont prévues aux abords de la station du REM et donc de l'autoroute, il est souhaité que les mesures d'atténuation appropriées soient mises en place pour limiter les impacts du bruit sur la santé et ce, en visant un respect des recommandations de l'OMS.

Qualité de l'air

Il est de notoriété publique que la qualité de l'air a des impacts importants sur la santé respiratoire et cardiovasculaire de la population. Ces impacts seront plus ou moins sévères selon les concentrations présentes des polluants, la durée de l'exposition et l'état de santé des personnes exposées. De plus, certaines personnes sont plus sensibles aux effets de la pollution atmosphérique : enfants, femmes enceintes et personnes âgées¹¹. Le secteur du transport routier est responsable de 85 % des concentrations d'oxyde d'azote (NOx) dans l'air et de 38 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) – incluant le dioxyde de carbone (CO₂)¹².

⁷ Banque d'information 311. Ville de Montréal. (2019) *Réseau express métropolitain (REM)*. En ligne : <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/r%C3%A9seau-express-m%C3%A9ropolitain-rem>

⁸ Réseau express métropolitain. (2019) *Carte du réseau*. En ligne : <https://rem.info/fr#carte>

⁹ Direction de santé publique de Montréal. 2014. *Avis de santé publique sur le bruit du transport et ses impacts potentiels sur la santé des Montréalais*. Montréal : Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 8 p.

¹⁰ https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Bruit/Avis_Bruit_01e5_web.pdf

¹¹ Ministère de la santé et des services sociaux du Québec. 2016. *Comment la pollution atmosphérique peut-elle affecter la santé?* [En ligne] http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?qualite-de-lair-pollution#pol_q2. Consulté le 10 mai 2016.

¹² Direction de santé publique. 2010. *Un air extérieur et un environnement sonore de bonne qualité. Plan régional de santé publique 2010-2015*. Montréal : Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, p. 1.

Il a été démontré que les personnes de 60 ans et plus vivant le long des voies routières achalandées sont plus à risque d'être hospitalisées pour des problèmes respiratoires¹³. Par ailleurs, la proximité du domicile d'un axe autoroutier est un facteur de risque pour la santé des enfants. Les principaux risques pour la santé des enfants sont :

- Les naissances prématurées : les mères résidant à moins de 200 mètres d'une route à haut débit ont un risque supérieur de près de 20 % de donner naissance à un bébé prématuré¹⁴.
- Les naissances de bébés de faible poids : les mères résidant à moins de 200 mètres d'une route à haut débit ont un risque supérieur de près de 17 % de donner naissance à un enfant de faible poids.
- Les problèmes respiratoires chez les enfants : pour les enfants vivant à moins de 150 mètres d'une route où circulent plus de 10 000 véhicules par jour, on observe des symptômes respiratoires (toux et aggravation de l'asthme). Plus la distance entre le domicile et l'autoroute est faible, plus grand est l'impact sur les difficultés respiratoires chez l'enfant.

Des mesures doivent être mises en place pour réduire la pollution de l'air provenant du transport routier. D'une part, l'amélioration du service de transport collectif et actif permet de développer des alternatives à l'utilisation de l'automobile. D'autre part, le verdissement permet la diminution des GES, ceux-ci étant captés par les plantes. Selon le type de polluants présents dans l'air, certaines espèces de plantes peuvent être sélectionnées en fonction de leur capacité de les absorber. La Ville nous semble être consciente de ces enjeux et propose différentes interventions en ce sens au PPU que nous appuyons.

Ainsi, développer dans un contexte urbain et autoroutier comporte ses défis. Afin d'assurer la santé de la population, la Direction régionale de santé publique de Montréal a établi des balises pour le développement des secteurs situés le long des autoroutes. Nous invitons la Ville de Montréal à suivre les recommandations de la Direction régionale de santé publique de Montréal dans son *Avis concernant les polluants le long des autoroutes et recommandations sur les usages aux abords du complexe Turcot*, paru en 2017¹⁵.

Dans cet avis, il est entre autre recommandé de :

- Ne pas implanter à moins de 150 mètres des autoroutes des usages destinés à des populations pouvant être plus sensibles aux effets des polluants (enfants, aînés, personnes ayant des maladies chroniques);
- S'assurer que les mesures de mitigation efficaces sont en place aux abords de l'autoroute dont des murs antibruit d'une hauteur suffisante (4 mètres à 6 mètres) ou une combinaison de murs et d'écrans de végétation dense;
- Ne pas implanter à moins de 50 mètres d'une autoroute un nouvel usage sensible : terrains de jeu pour les enfants, jardins communautaires, terrains sportifs, etc.

Recommandation 5

Nous recommandons la mise en place de mesures d'atténuation du bruit, comme l'installation de murs antibruit des deux côtés de l'autoroute, afin d'atteindre la valeur recommandée par l'OMS, soit de 55 dB(A) sur 24 heures sur tout le territoire du PPU.

Recommandation 6

Nous recommandons la mise en place de mesures permettant de réduire la pollution atmosphérique,

¹³ Smargiassi, Audrey. 2005. *Est-ce que les personnes âgées de 60 ans et plus qui vivent sur des rues achalandées à Montréal sont plus à risque d'être hospitalisées pour des problèmes respiratoires ? Rapport synthèse*. Montréal : Direction de santé publique de Montréal, 4 p.

¹⁴ Généreux, Mélissa et al. 2008. « Neighbourhood socioeconomic status, maternal education and adverse birth outcomes among mothers living near highways ». *Journal of epidemiology and community health*. Août 2008, p. 695-700.

¹⁵ Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. 2017. *Avis concernant les polluants le long des autoroutes et recommandations sur les usages aux abords du complexe Turcot*. Repéré à https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Pollution/Avis_polluant_autoroutes.pdf. 37 pages.

entre autre celle engendrée par le transport routier et des mesures permettant de limiter ses impacts sur la santé de la population.

Recommandation 7

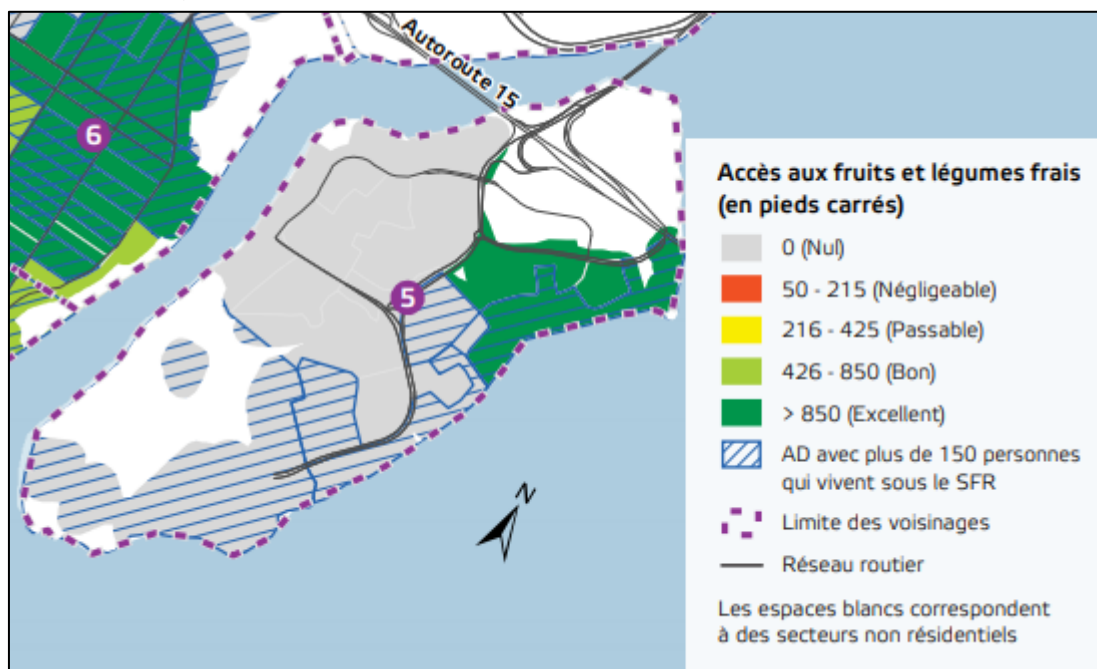
Nous recommandons de suivre les recommandations de la DRSP dans son avis quant aux usages permis aux abords d'un axe autoroutier.

L'accessibilité à une offre alimentaire de qualité

Au même titre que le transport et l'habitation, l'accessibilité à une offre alimentaire de qualité est au cœur des préoccupations dans le cadre de la planification d'une collectivité viable. Une saine alimentation fait partie des déterminants de la santé et permet de prévenir plusieurs problèmes de santé. Elle contribue également à la création de liens sociaux, au plaisir de manger ainsi qu'à l'enrichissement des traditions et des cultures alimentaires. Pour favoriser l'adoption et le maintien de comportements alimentaires sains chez les individus et les familles, des interventions structurantes sur l'environnement – physique, socioculturel, politique et économique – sont essentielles, c'est-à-dire qu'il faut mettre en place des conditions propices à la santé, en facilitant l'accès aux choix sains et en limitant l'offre de choix moins sains.

Selon une étude de la Direction régionale de santé publique, nous constatons que dans certains secteurs de l'Île-des-Sœurs, l'accès aux aliments, et plus spécifiquement aux fruits et légumes frais, est très limité. En 2010, 89,9 % des habitants de l'Île-des-Sœurs vivant sous le seuil de faible revenu avaient un accès nul ou négligeable aux fruits et légumes frais.¹⁶

Figure 1. Accès aux fruits et légumes frais dans un rayon de 500 m, par aire de diffusion – CSSS du Sud-Ouest-Verdun, 2010



Source : Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. (2014) *Étude sur l'accès aux aliments santé à Montréal. Regard sur le territoire du CSSS du Sud-Ouest-Verdun*. En ligne : https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Saine_alimentation/Etude_acces_aliments/Sud-Ouest-Verdun_Regard_sur_le_territoire.pdf

Les personnes vivant sous le seuil de faible revenu s'avèrent être les moins bien desservies physiquement, auquel s'ajoute les problématiques d'accès économique (revenu, transport, habitation, etc.). La disparité quant à l'accès aux aliments contribue à exacerber les inégalités sociales de santé chez les populations vulnérables¹⁷ en matière d'insécurité alimentaire.

¹⁶ Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. (2014) *Étude sur l'accès aux aliments santé à Montréal. Regard sur le territoire du CSSS du Sud-Ouest-Verdun*. En ligne : https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Saine_alimentation/Etude_acces_aliments/Sud-Ouest-Verdun_Regard_sur_le_territoire.pdf

¹⁷ Les populations vulnérables à l'insécurité alimentaires sont entre autre les locataires, les personnes à très faible niveau socio-économique (revenu et éducation), les personnes vivant seules, les familles monoparentales, les grandes familles, les aînés et les immigrants.

La Ville est un des acteurs qui peut contribuer à assurer un accès physique et économique à une offre alimentaire saine et diversifiée à l'ensemble de la population. Les interventions municipales peuvent prendre différentes formes¹⁸ :

- Réserver certains espaces communautaires pour la culture ou la récolte d'aliments (ex : parcs, jardins, terrains de jeux, centres récréatifs et communautaires);
- Prévoir des commerces d'alimentation situés à distance de marche ou accessibles par une desserte de qualité en transports publics, particulièrement pour ceux qui sont moins bien desservis;
- Maximiser le verdissement en plantant des arbres et arbustes fruitiers et noisetiers;
- Embellir les lieux publics par des arrangements d'horticulture maraîchère;
- Faciliter un accès facile et gratuit à l'eau potable dans les endroits publics (ex : fontaines d'eau dans les parcs, pistes cyclables, etc.);
- Appuyer les projets communautaires susceptibles d'améliorer l'accès à des aliments sains (ex : jardins communautaires, cuisines collectives, réseaux de distribution d'aliments à l'échelle locale, programmes de repas scolaires, etc.);
- Adopter une réglementation d'urbanisme en vue de limiter l'implantation de commerces de restauration rapide à proximité des écoles;
- Établir des politiques et adopter une réglementation en matière d'urbanisme et de zonage (ex : protection du territoire agricole, autorisation de l'agriculture urbaine);
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques alimentaires dans les installations municipales, en tenant compte si possible, des préférences et différences culturelles de la communauté.

Recommandation 8

Nous recommandons que des interventions en matière de sécurité alimentaire soient prévues au PPU et que des actions concrètes soient mises en place au cours des prochaines années afin d'assurer un accès physique et financier à une saine alimentation pour l'ensemble de la population.

Des logements pour tous

De nombreuses études établissent la relation entre le logement et la santé. Les éléments ayant une incidence sont : la qualité du logement lui-même, les caractéristiques du quartier, le mode d'occupation (statut de propriété), les dimensions économiques (coût, disponibilité, subventions), et les conditions sociales des occupants (statut socioéconomique, stabilité résidentielle)¹⁹.

Nous nous attarderons ici sur l'inabordabilité des logements, soit le coût trop élevé des frais liés au logement par rapport à la capacité de payer des personnes. L'inabordabilité des logements a des impacts sur la santé : les personnes ayant un logement inabordable sont plus susceptibles de vivre dans un logement insalubre, elles se perçoivent davantage en mauvaise santé et sont plus à risque de souffrir d'hypertension, d'arthrite et de problèmes de santé mentale dont la dépression et l'anxiété. De plus, lorsqu'une trop grande part du revenu est dédiée au paiement du loyer, les ménages à faible revenu restent avec une capacité financière réduite pour les autres besoins essentiels : nourriture, déplacements, services publics (dont le chauffage) et médicaments. Ainsi, les logements inabordables ont un impact direct sur la sécurité alimentaire de ses occupants²⁰ qui, à son tour, a une influence certaine sur la santé.

Des logements sociaux pour répondre aux besoins

Tel qu'abordé précédemment, les coûts des loyers sont élevés à l'Île-des-Sœurs. En 2016, le loyer mensuel moyen était de 1 255 \$ comparativement à 851 \$ pour l'île de Montréal. Une proportion élevée des locataires de l'Île-des-Sœurs dédiait une somme trop importante pour se loger :

¹⁸ Prendre soin de notre monde. (2015) La saine alimentation en milieu municipal. Document de réflexion destiné aux acteurs de soutien. En ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-289-04W.pdf>

¹⁹ Massé, Richard et al. 2015. *Pour des logements salubres et abordables. Rapport du directeur de santé publique de Montréal 2015*. Montréal : Direction régionale de santé publique, p.10.

²⁰ Idem, p. 38-41.

- 41,2 % des locataires, soit 1 670 personnes, consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement;
- 19,6 % des locataires, soit 795 personnes, consacrent plus de 50 % de leur revenu au logement;
- 10,9 % des locataires, soit 440 personnes, consacrent plus de 80 % de leur revenu au logement²¹.

De plus, le taux d'inoccupation des appartements est particulièrement bas à l'Île-des-Sœurs, il est resté à 0,1 % en octobre 2017 et octobre 2018²². De cette façon, il existe peu d'options abordables pour se loger décemment sur l'île.

Dans un secteur en développement, la création de logements sociaux est le meilleur moyen de s'assurer que les personnes puissent être logées selon leur capacité de payer et ce, de façon pérenne. Alors que les besoins sont grands, il n'y a actuellement aucun logement social à l'Île-des-Sœurs. Le développement de la partie nord, et particulièrement selon les principes du *Transit-oriented development* (TOD), est une occasion pour développer des logements sociaux et assurer ainsi une certaine mixité socio-économique dans le secteur.

Nous soulignons la volonté de la Ville de Montréal de saisir les « nouvelles opportunités de développement dans le secteur de planification [pour] soutenir les besoins de tous les types de population de l'île, mais également contribuer à la venue de clientèles diversifiées qui sauront profiter des avantages d'un milieu de vie »²³. Pour atteindre ces objectifs, la Ville devrait se doter des moyens appropriés afin de garantir que les logements construits puissent être accessibles aussi aux personnes à faible et moyen revenu. Les avantages d'un développement de type TOD pourront alors bénéficier également à ces personnes, leur permettant d'avoir accès à des services de proximité et de se déplacer facilement. Ainsi, nous croyons que la Ville devrait saisir l'opportunité du développement de la partie nord de l'Île-des-Sœurs pour assurer la création d'un nombre conséquent de logements sociaux.

L'impact limité de l'inclusion de logements sociaux au sein de projets immobiliers

Nous observons que, dans le PPU, la seule intervention préconisée par la Ville de Montréal pour le développement de logements sociaux est de « favoriser l'implantation de projets intégrant du logement social et communautaire, abordable et pour familles »²⁴. Ainsi, la Ville entend miser sur l'application du futur Règlement pour une métropole mixte²⁵, visant l'inclusion d'un certain pourcentage de logements sociaux, de logements dit « abordables »²⁶ et de logements familiaux au sein des projets immobiliers de plus de 150 unités résidentielles. Nous considérons que cette seule intervention est insuffisante comme nous l'enseigne nos expériences passées.

Tel que présenté dans le mémoire de notre Coordination territoriale dans le cadre de la consultation de l'OCPM sur le Règlement pour une métropole mixte, nous constatons certaines difficultés liées à l'application de la Stratégie d'inclusion de 2005. Bien que celle-ci ait permis la réalisation de projets de logements sociaux, elle n'a pas donné les résultats escomptés à Verdun. Sur 3 ans (2016, 2017 et 2018) d'application de la Stratégie d'inclusion verdunoise, aucun logement social n'a pu être créé. Seuls 400 000 \$ ont été versés au Fonds de contribution, sans toutefois permettre le développement de logements²⁷. De plus, la Stratégie d'inclusion de 2005 n'a pas été mise en application à l'Île-des-Sœurs

²¹ Concertation en développement social de Verdun. (2019) *Portrait des besoins. Logement et pauvreté à Verdun*. 61 pages.

²² Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2019) *Enquête sur les logements locatifs*. En ligne : <https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/fr#Profile/1060010/6/%C3%8Eile-des-Soeurs>

²³ Ville de Montréal. (2019) *Secteur de planification Partie nord de l'Île-des-Sœurs. Programme particulier d'urbanisme*. En ligne : http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P105/3.1_20190709_projetppu_pnids_pourgdd_.pdf. P. 26

²⁴ Idem. P. 36

²⁵ Notre Coordination territoriale santé publique et développement des communautés locales a déposé un mémoire dans le cadre de la présente consultation de l'OCPM sur ce Règlement. Ce mémoire expose en détail nos questionnements et nos recommandations.

²⁶ Tel que présenté dans notre mémoire, notre coordination ne considère pas que les prix plafonds proposés par la Ville de Montréal dans le cadre de ce règlement soient réellement abordables.

²⁷ Arrondissement Verdun. (2019) *Bilan 2016-2018 du Plan d'action local pour améliorer l'offre et l'accès à des logements abordables*. 9 pages.

malgré des projets immobiliers importants, puisque ceux-ci ne nécessitent pas de modification réglementaire importante.

De cette façon, nous saluons la volonté de la Ville de Montréal de passer d'une stratégie d'inclusion incitative, applicable seulement aux projets dérogatoires, à un règlement obligatoire dès le développement de 450 mètres² d'unité résidentielle. Le Règlement pour une métropole mixte pourra certainement permettre le développement de logements sociaux dans le secteur du PPU.

Toutefois, nous souhaitons partager notre inquiétude alors que la cible de création de 20 % de logements sociaux semble difficile à atteindre. Plusieurs facteurs risquent de limiter le nombre de logements sociaux créés par l'inclusion, entre autre :

- le promoteur immobilier peut choisir de faire une contribution monétaire en lieu et place de la construction de logements sociaux sur site ou à proximité;
- pour les projets de moins de 150 unités, les promoteurs seront encouragés à verser une contribution financière;
- la méthode de calcul de la contribution financière et son indexation pourraient favoriser les contributions financières au lieu de la cession de terrains;
- les contributions financières seront regroupées au sein d'un Fonds centralisé à la Ville de Montréal et celles-ci pourront être utilisées dans d'autres quartiers où la valeur des terrains est moindre;
- dans ses projections, la Ville ne prévoit pas atteindre la création de 20 % de logements sociaux.

La nécessité d'une stratégie foncière

Nous recommandons à la Ville de Montréal de bonifier ses interventions prévues au PPU en matière de logement afin de s'assurer d'atteindre, au minimum, la cible de 20 % de logements sociaux dans le secteur à l'étude. Pour ce faire, la Ville, en collaboration avec l'arrondissement de Verdun, peut se doter d'une stratégie foncière lui permettant d'acquérir et de réserver des terrains pour le développement de logements sociaux. En plus d'une application rigoureuse du Règlement pour une métropole mixte, cette stratégie foncière gagnerait à miser sur différents outils : utilisation du droit de préemption (non seulement pour les infrastructures municipales tel que prévu dans le PPU, mais aussi pour le développement de logements sociaux), achat de gré à gré, mise en réserve, etc.

L'utilisation d'une vaste gamme d'outils par la Ville de Montréal est la façon la plus sûre d'assurer le développement de logements sociaux dans la partie nord de l'Île-des-Sœurs. À cause du dynamisme du marché immobilier et d'une rareté des terrains vacants, le prix des terrains est particulièrement élevé à Verdun. Le financement restreint des programmes de développement de logements sociaux limite les possibilités d'achat de terrains²⁸. En effet, les partenaires misent alors sur l'utilisation des terrains municipaux comme seul levier pour le développement de logements sociaux : conversion de stationnements, terrains du boulevard Gaétan-Laberge. Les terrains publics (fédéraux, provinciaux ou municipaux) qui sont propices au développement de logements sur l'Île-des-Sœurs pourraient être réservés à cette fin. Bref, la Ville peut jouer un rôle central dans l'acquisition de terrains pour permettre le développement de logements sociaux et interpeller les autres paliers de gouvernement.

Recommandation 9

Nous recommandons une application rigoureuse du futur Règlement pour une métropole mixte dans le secteur à l'étude, en privilégiant la construction de logements sociaux sur site.

Recommandation 10

Nous recommandons une bonification des interventions prévues au PPU en matière de logement,

²⁸ Malgré le travail concerté de plusieurs partenaires et une volonté affirmée de l'arrondissement, aucun logement social n'a été construit à Verdun depuis 2014. Voir : Concertation en développement social de Verdun. (2019) *Portrait des besoins. Logement et pauvreté à Verdun*. 61 pages.

incluant une stratégie d'acquisition foncière pour permettre le développement d'au moins 20 % de logements sociaux dans le secteur du PPU. Cette stratégie gagnerait à inclure l'utilisation d'une variété d'outils, dont le droit de préemption.

Des équipements collectifs pour l'ensemble de la population

Des espaces réservés pour les équipements collectifs

Lors de la démarche de participation et consultation publique menée en 2018, tant les résidents que les grands acteurs immobiliers ont fait ressortir la nécessité d'intégrer des équipements collectifs et des espaces publics accessibles. En effet, la vie communautaire, l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports sont autant d'éléments favorisant une vie active et en santé de même que le développement d'un réseau social. L'Île-des-Sœurs ne compte actuellement aucun centre sportif municipal permettant la pratique de sports intérieurs tout au long de l'année pour une population de plus de 20 000 personnes. Les perspectives d'augmentation de population sur l'Île, de même que l'accroissement du nombre de personnes vivant sous le seuil de faible revenu invitent à l'adoption d'une stratégie immobilière municipale pour la planification de ces équipements collectifs.

Par ailleurs, nous pouvons constater la difficulté pour les organismes communautaires de la terre-ferme de desservir la population de l'Île. Les équipements collectifs du secteur Elgar ne suffisent plus alors qu'ils sont inexistant dans la partie nord de l'Île. Plusieurs jeunes fréquentent la bibliothèque après les heures de classe pour y faire leurs devoirs faute de pouvoir fréquenter des services d'aide aux devoirs. Le nombre de places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance semble insuffisant. On dénombre seulement 251 places en services de garde subventionnés sur l'Île (CPE et garderies privées) pour 1 155 enfants entre 0 et 4 ans en 2016²⁹. Tel que présenté précédemment, les résultats de l'Enquête sur le développement des enfants à la maternelle de 2017 font également état que 31,1 % des enfants de l'Île présentent des vulnérabilités à l'entrée à la maternelle dans au moins un domaine de développement. De plus, on retrouve 63,1 % de familles immigrantes parmi les familles avec enfants 0-4 ans.

Ces différents constats font ressortir les besoins de locaux pour héberger des organismes et services de garde offrant des activités auprès de l'ensemble des résidents tout en portant une attention particulière aux besoins des populations les plus vulnérables. En ce sens, la création d'un pôle d'équipements collectifs complémentaire à celui existant dans le secteur Elgar serait bienvenue. Idéalement, ces espaces seraient accessibles universellement et à l'année, donc forcément climatisés l'été.

L'expérience du quartier Griffintown nous a malheureusement appris que de tels projets peuvent difficilement voir le jour sans des investissements municipaux en amont de tout développement immobilier pour garantir la mise en réserve de terrains propices ou l'achat de bâtiments nécessaires à l'implantation de ces services. De plus, l'acquisition de ces espaces ne devrait pas se faire au détriment du développement de logements sociaux.

Recommandation 11

Nous recommandons que la Ville procède à l'acquisition en amont de terrains et/ou de bâtiments afin de réserver des espaces pour le développement d'un nouveau pôle de services communautaires, culturels et sportifs, de même que des services de garde éducatifs à l'enfance.

²⁹ La Place 0-5. (2019) *Carte des services de garde*. En ligne : <https://www.laplace0-5.com/geosearch>

Des espaces publics inclusifs

L'occupation des espaces publics par les résidents favorise la participation sociale, la création de liens et de solidarité entre voisins et consolide le tissu social des quartiers. Ces facteurs, qui contribuent à briser l'isolement, favorisent la santé et le bien-être de la population. De plus, une animation sur place permet aux personnes de développer l'habitude d'utiliser les nouveaux espaces publics, de se les approprier et de s'y sentir en sécurité. Cela est d'autant plus important pour les populations moins bien nanties qui se sentent parfois exclues de l'espace public.

Des actions doivent être réfléchies en amont afin de favoriser une appropriation de ces espaces par l'ensemble de la population, y compris les personnes plus vulnérables. Avec un financement adéquat, des activités peuvent être développées en collaboration avec les groupes communautaires pour rejoindre des populations spécifiques et leur permettre de profiter des aménagements. Nous pensons, par exemple, à des cafés-rencontres dans des places publiques, à la pratique d'activités physiques gratuites sur les berges, ou à la découverte des sites archéologiques pour tous.

Le PPU prévoit l'aménagement de différentes places publiques. En plus de celles-ci, des parcs et des aménagements qui répondent aux besoins spécifiques de la population, selon les différents groupes d'âge, pourraient être planifiés. Tout d'abord, les familles et leurs tout-petits requièrent des parcs avec des modules de jeu sécuritaires et des aires de jeu clôturées incluant des espaces pour s'asseoir, surveiller les enfants et socialiser avec d'autres parents. Des buttes pour la glissade en hiver sont toujours appréciées. Les adolescents souhaitent davantage des espaces qu'ils peuvent occuper, où ils peuvent bouger sans craindre de déranger : parc de planches à roulettes, patinoire, terrain de basketball, etc. Les adultes ou travailleurs à proximité apprécieront des espaces de marche, de détente ou de pique-nique sur l'heure du dîner. Les aînés ont des besoins particuliers, entre autres liés à des limites de mobilité. Certains mobiliers urbains, par exemple, ne seront pas utilisés par les aînés, car ils ne correspondent pas à leur réalité : tables dont il faut enjamber les bancs pour s'asseoir, sentiers avec du pavé alvéolé qui rendent la marche difficile, absence de bancs pour se reposer le long des parcours, etc.

En prévoyant des aménagements afin qu'ils respectent les normes d'accessibilité universelle (accessibles avec un déambulateur, une chaise roulante, une poussette, etc.), ceux-ci pourront répondre aux besoins de plusieurs groupes de personnes à la fois, dans une perspective intergénérationnelle et inclusive. Ainsi, des espaces d'ombre et de fraîcheur par une augmentation de la canopée ou des jets de brume d'eau peuvent être utilisés tant par les enfants que par les aînés lors des journées de canicule. Nous suggérons des équipements collectifs propices aux rencontres et à l'activité physique tout au long de l'année, pour une meilleure santé de la population. Enfin, la présence d'abreuvoirs et de toilettes publiques, de même qu'un éclairage favorisant le sentiment de sécurité contribuent à l'occupation des lieux par tous.

La connexion de ces nouveaux espaces publics avec ceux déjà existants, notamment la Place de la Grande-Marguerite et le Parc de l'Esplanade Pointe-Nord, de même qu'avec les espaces verts le long du littoral contribuera à la mobilité active des résidents.

Recommandation 12

Nous recommandons de créer de nouveaux parcs et espaces publics extérieurs sécuritaires et intergénérationnels, d'aménager ces espaces de façon à les rendre universellement accessibles et utilisables tout au long de l'année, d'encourager la fréquentation de ces lieux en suscitant des animations ponctuelles en collaboration avec les organismes sportifs, culturels et communautaires partenaires.

Pour un développement inclusif et produisant des égalités sociales de santé

Pour limiter les inégalités sociales de santé

L'ensemble des recommandations de ce mémoire s'inscrivent dans la perspective de diminuer les inégalités sociales de santé. De cette façon, nous croyons qu'une attention particulière doit être portée aux populations plus défavorisées socialement et matériellement. Nous invitons la Ville de Montréal à

prendre en compte les réalités et besoins de ces populations dans le cadre du PPU de la partie nord de l'Île-des-Sœurs.

Nous savons que les personnes vivant de l'exclusion ou des situations de vulnérabilité participent moins dans les consultations publiques et ce, pour différentes considérations : capacités à s'exprimer en public, accès limité aux moyens de communication dont Internet, manque de temps pour y participer, méconnaissances des enjeux d'aménagement, etc. La Ville peut mettre en place des actions pour prendre en compte les besoins des personnes les plus marginalisées. Les partenaires communautaires existants sont des acteurs clés à impliquer pour porter la voix des personnes exclues ou en situation de vulnérabilité.

Les exercices d'aménagement participatifs

Pour s'assurer que les aménagements répondent aux besoins des populations, la consultation et la participation de la population locale à leur création est centrale. Les exercices d'aménagement participatifs impliquent que les résidents d'un quartier contribuent en apportant leurs perceptions, leurs besoins et leurs connaissances terrain aux professionnels qui pilotent les plans d'aménagement et ce, tout au long du processus de planification³⁰. Des exercices de la sorte sont courants dans les projets menés par les quartiers dans le cadre entre autres, des opérations populaires en aménagement³¹. Ces processus démontrent que les personnes qui sont appelées à profiter des espaces publics sont les mieux placées pour définir leur milieu de vie et que celles-ci doivent être mises à profit dans lors des processus de planification et de réalisation des aménagements. L'implication des partenaires communautaires dans la réalisation des exercices d'aménagement participatifs permet de rejoindre les personnes vivant de l'exclusion ou des situations de vulnérabilité.

Bref, en encourageant la participation des personnes défavorisées et des personnes vivant différentes formes d'exclusion, l'aménagement de ce nouveau secteur peut contribuer à réduire les inégalités sociales de santé.

Recommandation 13

Nous recommandons qu'un plan stratégique pour l'appropriation des espaces publics et des nouveaux aménagements par l'ensemble de la population soit développé par la Ville de Montréal, avec une attention particulière pour les populations vivant de l'exclusion ou des situations de vulnérabilité.

Recommandation 14

Nous recommandons que des exercices d'aménagements participatifs, en collaboration avec les partenaires communautaires, soient réalisés pour la création des aménagements prévus au PPU.

³⁰ Centre d'écologie urbaine de Montréal. 2015. *L'urbanisme participatif. Aménager la ville avec et pour ses citoyens*. Montréal, 52 p.

³¹ À titre d'exemple, la Concertation en développement social de Verdun a mené une opération populaire en aménagement pour le secteur Dupuis-Hickson résultant, entre autres, en un cahier de recommandations qui a été déposé à l'arrondissement en décembre 2017.

NOS RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Nous recommandons de développer un plan directeur de signalisation pour faciliter et sécuriser la gestion de la circulation.

Recommandation 2

Nous recommandons la mise en place d'un maximum d'interventions visant à assurer un transfert modal de la population de l'Île-des-Sœurs de l'automobile vers les transports actifs et collectifs.

Recommandation 3

Nous recommandons que l'ensemble des aménagements prévus respecte les principes d'accessibilité universelle.

Recommandation 4

Nous recommandons la création d'îlots de fraîcheur au sein du territoire du PPU afin de soulager la population lors des chaleurs accablantes.

Recommandation 5

Nous recommandons la mise en place de mesures d'atténuation du bruit, comme l'installation de murs antibruit des deux côtés de l'autoroute, afin d'atteindre la valeur recommandée par l'OMS, soit de 55 dB(A) sur 24 heures sur tout le territoire du PPU.

Recommandation 6

Nous recommandons la mise en place de mesures permettant de réduire la pollution atmosphérique, entre autre celle engendrée par le transport routier et des mesures permettant de limiter ses impacts sur la santé de la population.

Recommandation 7

Nous recommandons de suivre les recommandations de la DRSP dans son avis quant aux usages permis aux abords d'un axe autoroutier.

Recommandation 8

Nous recommandons que des interventions en matière de sécurité alimentaire soient prévues au PPU et que des actions concrètes soient mises en place au cours des prochaines années afin d'assurer un accès physique et financier à une saine alimentation pour l'ensemble de la population.

Recommandation 9

Nous recommandons une application rigoureuse du futur Règlement pour une métropole mixte dans le secteur à l'étude, en privilégiant la construction de logements sociaux sur site.

Recommandation 10

Nous recommandons une bonification des interventions prévues au PPU en matière de logement, incluant une stratégie d'acquisition foncière pour permettre le développement d'au moins 20 % de logements sociaux dans le secteur du PPU. Cette stratégie gagnerait à inclure l'utilisation d'une variété d'outils, dont le droit de préemption.

Recommandation 11

Nous recommandons que la Ville procède à l'acquisition en amont de terrains et/ou de bâtiments afin de réserver des espaces pour le développement d'un nouveau pôle de services communautaires, culturels et sportifs, de même que des services de garde éducatifs à l'enfance.

Recommandation 12

Nous recommandons de créer de nouveaux parcs et espaces publics extérieurs sécuritaires et intergénérationnels, d'aménager ces espaces de façon à les rendre universellement accessibles et

utilisables tout au long de l'année, d'encourager la fréquentation de ces lieux en suscitant des animations ponctuelles en collaboration avec les organismes sportifs, culturels et communautaires partenaires.

Recommandation 13

Nous recommandons qu'un plan stratégique pour l'appropriation des espaces publics et des nouveaux aménagements par l'ensemble de la population soit développé par la Ville de Montréal, avec une attention particulière pour les populations vivant de l'exclusion ou des situations de vulnérabilité.

Recommandation 14

Nous recommandons que des exercices d'aménagements participatifs, en collaboration avec les partenaires communautaires, soient réalisés pour la création des aménagements prévus au PPU.